

Compte-rendu du Comité de programmation LEADER du 11 décembre 2017

PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

Leader 2014-2020 Comité de programmation Le 11 décembre 2017

Le lundi 11 décembre 2017 à 15h30, le Comité de programmation du Groupe d'Action Locale du SCot Caen-Métropole s'est réuni à l'hôtel d'agglomération des Rives de l'Orne (salle 719 – salle du Bureau communautaire) sous la Présidence de Monsieur PICARD.

Etaient présents :

Acteurs privés	Acteurs publics
Sylvie CORBEL (CAPEB) Sylvain COSSON (ARDES) Sébastien DESLOQUES (ARPE) Annette DUJARDIN (ADMR) Hervé GIRARD (SOLIHA) André-Pierre HODIERNE (Dérailleurs) Audrey HUREL (CAUE) Jean-Louis LHOTELLIER (Familles Rurales) Joël RIHOUEU (CPIE) Frédérique SALMON (Chambre d'agriculture)	Frédéric ANFROY (Calvados Habitat) Jean-Claude BRETEAU (Cingal-Suisse Normande) Franck JOUY (Cœur de Nacre) Olivier PAZ (Normandie Cabourg Pays d'Auge) Hubert PICARD (Vallées de l'Orne et de l'Odon) Xavier PICHON (Val Es Dunes) Béatrice TURBATTE (Caen la Mer) Michel BANNIER (Vallées de l'Orne et de l'Odon)

Direction/Animation/Gestion:

Christian DEBIEVE, DGS / Marine LE LOUER, animatrice LEADER

Etaient excusés :

Acteurs privés	Acteurs publics
Jérémy BRONSARD (Pôle TES) Laure DREGE (CRESS) Jean-Jacques FABRE (Ligue de l'enseignement) Mathieu FLEURY (Biomasse Normandie) Emmanuelle HARDOUIN (UDOTSI)	Romain BAIL (Caen la Mer) Paul CHANDELIER (Comité Départemental du Tourisme) Linda LAHALLE (Conseil Régional) Jean-Philippe MESNIL (GAL Sud Calvados)

Absents :

Acteurs privés	Acteurs publics
Christèle DREUX (URIOPSS) François MILLET et Bruno DOSSEUR (Relais d'sciences) Aurélien PATIN (ADTR) - (CCI)	

Vérification du double quorum :

12 membres de la société civile sur 19 et 6 membres issus du collège public sur 12 étaient présents. Au total, 18 membres ont siégé au Comité.

Plus de la moitié des membres du Comité de programmation était présente et plus de la moitié des membres présents était issue du collège privé. La règle du double quorum était donc respectée.

Le Comité de Programmation a pu délibérer valablement.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Point d'actualité et adoption du compte-rendu du comité du 25 septembre 2017
2. Présentation des projets pour programmation
3. Présentation des projets pour avis d'opportunité
4. Point sur la maquette financière
5. Informations et questions diverses

1. Point d'actualité et adoption du compte-rendu du comité du 25 septembre 2017

Avant de procéder au vote du compte-rendu du précédent comité de programmation, Monsieur PICARD informe les membres du Comité de programmation que Cécile MILCENT, gestionnaire LEADER, est en congés longue maladie. Le GAL devra donc procéder à un recrutement temporaire pour pallier à cette absence prolongée.

Monsieur PICARD fait savoir qu'une première partie du logiciel de gestion des Fonds européens Osiris a été livrée au GAL. Les paiements vont pouvoir intervenir début 2018.

Enfin, le Comité de programmation procède à l'adoption du compte-rendu du précédent comité.

Le compte-rendu du précédent comité de programmation a été adopté à l'unanimité.

2. Présentation des projets pour programmation

Trois projets ont été instruits par le Service Vie des Territoires et Contractualisation (SVTC) de la Région. Ces projets sont donc présentés pour programmation aux membres du Comité.

Intitulé du projet	Montant total du Projet	Assiette éligible	Aide LEADER à programmer
Electromobilité pour l'EPN Val es Dunes	13 978,76 €	13 978,76 €	9 183,00 €
Challenge Multi-embarcations	27 914,18 €	15 329,24 €	7 375,38 €
Filière paille	21 100,00 €	21 100,00 €	16 880,00 €

Monsieur PICARD laisse la parole à Monsieur PICHON pour rendre compte du projet d'« électromobilité pour l'EPN Val es Dunes ». Monsieur PICHON indique que le service est

intéressant puisque le véhicule se déplace sur le territoire au lieu d'assurer l'espace public numérique sur un lieu fixe. Or, Val es Dunes est un territoire où la mobilité, notamment des jeunes, peut poser problème et le service est assuré par un conseiller en insertion professionnel ce qui permet de suivre ce public.

Pour le projet « filière paille », la parole est laissée à Monsieur BRETEAU. Monsieur BRETEAU indique que c'est un sujet autour duquel il est difficile de mobiliser l'ensemble des acteurs, d'autant plus qu'il s'agit d'un sujet novateur. Lors de la dernière réunion, il a été possible de faire travailler ensemble à la fois des artisans qui ont l'expérience et d'autres personnes qui sont intéressées par l'isolation paille. Un maître d'œuvre, un architecte et un bailleur social ont également été associés à la démarche. Une entreprise se propose de développer des bottes à la bonne dimension. Monsieur BRETEAU ajoute qu'il y a un projet de rénovation d'un gymnase à Bretteville-sur-Laize et qu'il semblerait que l'isolation paille n'engendrerait pas un énorme surcoût pour la collectivité. Un tel projet permettrait d'avoir un « effet vitrine » qui conduirait à développer la filière.

La programmation des trois projets est approuvée à l'unanimité des présents.

3. Présentation des projets pour avis d'opportunité

INTITULE DU PROJET : LE SYSTEME ALIMENTAIRE DURABLE ET PARTAGE DE CAEN NORMANDIE METROPOLE

Madame Valérie ROBERT, Chargée de mission à Caen Normandie Métropole, procède à la présentation du projet.

Il est souligné que cette action va « dans le bon sens », à la fois pour le consommateur, mais il permet également de faire travailler les acteurs ensemble sur le domaine de l'alimentation. La réflexion autour de la planification urbaine et de la consommation du foncier est saluée.

Les élus du Pôle métropolitain, ainsi que Frédérique SALMON de la chambre d'agriculture sont invités à se retirer du comité pour le vote puisqu'ils sont tous parties prenantes du projet. Madame CORBEL, Vice-présidente, conduit le comité en l'absence de Monsieur PICARD.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable à l'unanimité des présents avec la note de 14/16 – projet d'excellence.

INTITULE DES PROJETS : RENOVATION ENERGETIQUE DE LOGEMENTS INDIVIDUELS A FEUGUEROLLES-BULLY RENOVATION ENERGETIQUE DE LOGEMENTS INDIVIDUELS A GRAINVILLE-SUR-ODON ET BOUGY

Madame Fabienne LELEVE et Monsieur Damien PIQUERY procèdent à la présentation des deux projets déposés par Calvados Habitat.

Hervé GIRARD, représentant de SOLIHA, demande quel est le coût de la prestation externalisée de l'étude thermique par logement ? Monsieur PIQUERY répond que pour les études thermiques, il ne dispose pas des détails précis par logement car, dans le cadre de cette opération, Calvados Habitat est en conception/réalisation. Pour un groupe de 4/5 pavillons, les études s'élèvent à environ 5 000 €.

Monsieur JOUY demande si la chaudière à gaz est bien intégrée dans la demande de subvention. Il est répondu que la chaudière est bien intégrée dans la demande et que GDF s'occupe des raccordements, tandis que Calvados Habitat relie les réseaux jusqu'aux logements et met en place la chaudière gaz.

Frédéric ANFROY ajoute qu'aujourd'hui, Calvados Habitat est obligé de solliciter des subventions pour ce type de projet. Monsieur JOUY souligne que ces deux projets se trouvent quasiment dans la

Compte-rendu du Comité de programmation du 11 décembre 2017

compétence sociale et donc devrait être incombés au Département. Madame LELEVE répond que depuis 2013 le Département n'apporte plus son soutien sur ces projets.

Les membres du comité de programmation demandent à Calvados Habitat s'ils seront amenés à revoir régulièrement des projets du bailleur social compte tenu de l'importance de son parc de logements. Frédéric ANFROY répond que si la possibilité est ouverte, alors oui d'autres dossiers seront déposés. Toutefois, même si sur le territoire du Bessin au Virois il existe un programme LEADER, sa stratégie de développement local ne permet pas de soutenir la rénovation énergétique de logements. Sur ce territoire, il faudra donc que Calvados Habitat trouve d'autres sources de financements (par exemples les communes et les communautés de communes).

Fabienne LELEVE, Damien PIQUERY, ainsi que Frédéric ANFROY sont invités à sortir de la salle.

Il est souligné que si les deux projets sont adoptés, alors l'enveloppe se trouvera dépourvue de crédit pour le reste de la programmation. Marine LE LOUER ajoute qu'il sera possible de créditer à nouveau la fiche s'il y avait des besoins et si cela était jugé nécessaire par le Comité de programmation.

Sylvain COSSON demande s'il est possible de baisser le taux d'intervention du LEADER ? Il est répondu que nous n'avons pas le droit de moduler notre taux d'intervention. Il est demandé si l'équipe technique du GAL a connaissance de futurs projets sur l'habitat. L'animatrice LEADER répond que pour le moment non.

Sébastien DESLOQUES souligne qu'il faut prêter attention aux performances exigées. Dans le cadre de ces deux projets, il s'interroge quant aux gains obtenus sur les performances thermiques par rapport à une autre rénovation. Il est répondu que les travaux permettraient de gagner environ 40% sur le DPE. Il est compliqué pour Calvados Habitat d'aller plus loin sur le plan énergétique du fait des coûts générés par ces opérations. De plus, le bailleur social doit veiller à respecter des budgets serrés pour ne pas augmenter les loyers des résidents.

Jean-Claude BRETEAU demande si des demandes de subvention de la part du bailleur social ont été déposées auprès de la Région, puisque sa politique environnementale permet d'aider la rénovation énergétique des logements sociaux. Il est répondu que non car les critères énergétiques de la politique régionale sont plus ambitieux (il faut au moins un gain de 50% sur le DPE).

Les bâtiments datent des années 60-70, or Mesdames CORBEL et HUREL indiquent que certains travaux auraient d'ores et déjà dû avoir lieu il y a quelques années.

Les projets ne répondent pas au critère relatif à l'innovation. En termes de performance énergétique, le projet reste sur des niveaux d'amélioration assez faibles, même s'il y a un gain de 40% par rapport à ce qui existait auparavant. Le fuel à gaz est effectivement changé, des travaux de changement de robinetterie et de porte sont entrepris mais ce n'est pas suffisant pour être considéré comme étant innovant. La mobilisation des crédits LEADER aurait dû permettre d'être un peu plus ambitieux sur les gains énergétiques.

Ces deux projets n'étant ni innovants, ni multi partenariaux sont rejetés par le Comité de programmation. Monsieur PICARD soumet le rejet du projet aux membres du Comité.

Les deux projets sont rejetés à l'unanimité des présents.

INTITULE DU PROJET : MAISON DES ASSOCIATIONS DE MAY-SUR-ORNE.

Monsieur PAGNY, Premier Maire adjoint de May-sur-Orne, présente le projet.

Madame TURBATTE demande si d'autres financements ont été sollicités ? Monsieur PAGNY répond qu'il n'y a pas de possibilité de financement auprès du département et que ce n'est pas un projet inscrit dans le contrat de territoire avec le département. L'intercommunalité n'a pas mis en place de fonds de concours qui aurait éventuellement pu venir en cofinancement sur ce projet.

Monsieur PAGNY indique que les associations occuperont le local à titre gratuit. Aucun loyer n'est demandé en contrepartie.

Monsieur PAGNY sort de la salle.

Il est souligné que le projet permettra d'offrir aux associations un lieu unique pour qu'elles puissent exercer leurs missions et cette maison sera un lieu fédérateur pour les associations.

Monsieur PICARD soumet le projet au vote.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable à l'unanimité des présents avec la note de 12/16.

INTITULE DU PROJET : SHOW D'HIVER

Florence DROVAL, responsable communication et tourisme, présente le dernier projet de la séance.

Madame DROVAL et Monsieur JOUY sont invités à sortir de la salle pour que le comité délibère sur ce projet.

Les membres du Comité de programmation saluent l'organisation d'un évènement pendant l'hiver, d'autant plus que celui-ci est gratuit.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable à l'unanimité des présents avec la note de 13/16

4. Point sur la maquette financière

Marine LE LOUER présente la maquette financière et les avancées de consommation par fiche-actions suite au comité de programmation du 25 septembre 2017 :

- Sept dossiers ont été programmés lors des précédents comités et trois autres au cours de cette séance,
- Huit dossiers sont en cours d'instruction auprès des services de la Région (SVTC),
- Le taux de l'enveloppe réservée s'élevait à 41,80% (10,99 % concerne des porteurs de projet privés, il ne faut toutefois pas oublier que plusieurs projets portés par des maîtres d'ouvrage publics bénéficient directement à des structures privées).

Monsieur RIHOUEZ demande à ce qu'au prochain comité les grandes lignes des plans de financement des projets soient présentées.

5. Informations et questions diverses

Les dates des comités de programmation sont déterminées pour l'année 2018. Ils auront lieu de 15h30 à 18h00 le :

- Lundi 26 mars
- Lundi 11 juin
- Lundi 24 septembre
- Lundi 10 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur PICARD lève la séance à 17h45.



Hubert PICARD
Président du GAL